

L'irrigation en France depuis 1988

par Jean-Louis Janin

ICGREF,
Chargé du pôle de compétence statistique
du réseau IFEN-DIREN pour le Sud-Ouest

I ■ 41 % D'AUGMENTATION EN SEPT ANS

La superficie totale irriguée en France métropolitaine a augmenté de 470 000 ha entre 1988 et 1995. En passant de 1,15 à 1,62 million d'hectares elle augmente de 41 % en sept ans, soit une augmentation moyenne de 5 % par an.

La connaissance statistique de l'irrigation en France métropolitaine remonte à plus d'un siècle [1]. La superficie irriguée a été multipliée par quatre en 40 ans, de 1955 à 1995. La quasi stagnation que semblent faire apparaître les estimations de 1990 et 1993 est démentie par l'augmentation d'environ 150 000 ha entre 1993 et 1995.

Tableau 1. — Superficies irriguées de 1955 à 1995.

Année	1 000 ha	Source
1955	402	INSEE (RGA 55)
1970	539	SCEES (RGA 70)
1979	801	SCEES (RGA 79)
1988	1 147	SCEES (RGA 88)
1990	1 476	SCEES (STRU 90)
1993	1 468	SCEES (STRU 93)
1995	1 620	SCEES (STRU 95)

Il s'agit bien d'une tendance de fond de l'agriculture française, analysée ici sur la période récente, durant laquelle la nouvelle politique agricole commune a été définie et mise en œuvre.

L'étude statistique porte sur l'ensemble du territoire métropolitain et sur les découpages géographiques des 6 bassins des Agences de l'Eau, des 22 régions et des 96 départements.

Pour assurer une qualité statistique homogène aux données présentées, le traitement des résultats bruts d'enquêtes effectuées par le SCEES (Service central des enquêtes et études statistiques) a été complété par un rééquilibrage des valeurs extrapolées et par une sélection des entités géographiques renseignées (encadré).

Cette étude a été rendue possible par la mise à disposition des fichiers source et grâce à une collaboration très fructueuse avec les responsables et les spécialistes du SCEES tout au long du processus d'élaboration de la méthode d'analyse et de restitution des données, engagé depuis octobre 1994 [2].

Une information à géographie variable

L'information présentée ici provient du recensement agricole de 1988 et des enquêtes sur la structure des exploitations agricoles de 1990, 1993 et 1995, conduits par le ministère de l'Agriculture (SCEES) et réalisés en département, avec une coordination régionale, par les services statistiques des DDAF (Directions départementales de l'agriculture) et des DRAF (Directions régionales de l'agriculture et de la forêt). Le seuil d'échantillonnage des données d'enquête restituées ici a été fixé à 30 exploitations, avec un plafond de 35 % pour le rééquilibrage des données également recueillies en 1988.

Ces contraintes limitent le nombre de départements, de régions ou de bassins renseignés pour chaque donnée traitée. Le rapport des valeurs obtenues sur le territoire renseigné et sur l'ensemble du territoire fournit un taux de localisation de la donnée dans le découpage de la carte.

L'instruction administrative des aides de la politique agricole commune aux cultures de céréales, oléagineux et protéagineux apporte une information complémentaire pour 1995. Les données présentées ici sont issues d'un traitement statistique provisoire de données individuelles issues des fichiers constitués par l'ONIC (Office national interprofessionnel des céréales) pour liquider les demandes d'aides recueillies en département (superficies déclarées par commune de localisation des parcelles).

II ■ 90 % DES IRRIGANTS REGROUPÉS DANS 3 BASSINS

Les bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse totalisent par ailleurs 88 % des superficies irriguées en 1995.

Une analyse plus détaillée montre que le nombre d'exploitations qui irriguent a diminué de 8,4 % entre 1988 et 1995, ce qui est nettement plus faible que la diminution globale du nombre d'exploitations agricoles, évalué sur les mêmes bases à 27 %. Les deux phénomènes de l'introduction de l'irrigation dans de nouvelles exploitations et d'une meilleure résistance de celles qui irriguent à la disparition ou à l'absorption se conjuguent ici.

Tableau 2. — Irrigation par bassin en 1988 et 1995.

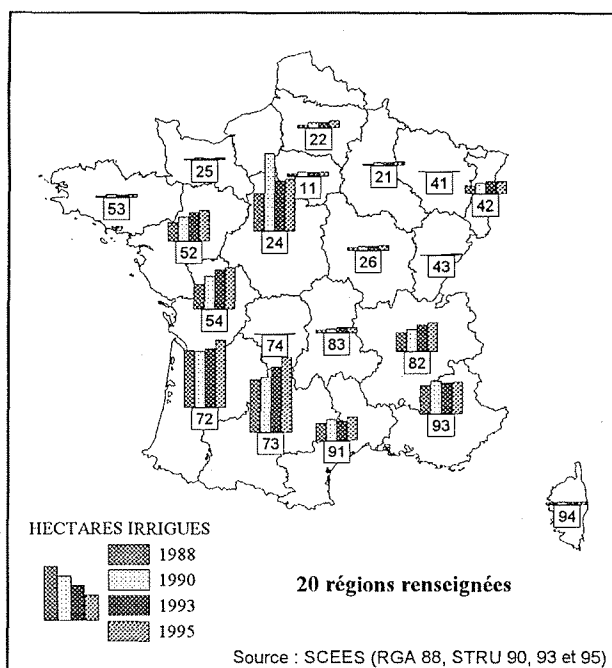
Bassin	1 000 expl.		1 000 ha	
	1988	1995	1988	1995
France	121	110	1 147	1 620
Adour-Garonne	40	38	505	661
Loire-Bretagne	21	21	263	414
Rhône-Méd-Corse	50	41	268	355
Seine-Normandie	5,3	5,9	69	110
Rhin-Meuse	2,6	2,7	34	50
Artois-Picardie	1,4	1,9	7,8	26

Source : SCEES (RGA 88 et STRU 95).

La carte 1 présente la chronique des superficies irriguées par région pour les 4 années de données. La superficie irriguée en 1995 et la série des indices d'évolution sont fournies dans le tableau 4 (base 100 en 1988).

L'augmentation générale sur la période reste globalement marquée entre 1993 et 1995 (13 points d'augmentation de l'indice). Parmi les 7 régions où la superficie irriguée dépasse 100 000 ha, l'indice augmente de 18 points en Midi-Pyrénées (qui frôle les 300 000 ha irrigués), de 15 points en Aquitaine, et respectivement de 9, 12 et 13 points en Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Rhône-Alpes.

Carte 1. — Irrigation en région de 1988 à 1995.



La région Centre a connu un pic très marqué en 1990 (plus du double de la superficie irriguée en 1988), avec une forte diminution en 1993 et une augmentation de 5 points en fin de période. La région PACA connaît une augmentation de 3 points, avec l'indice le moins élevé sur la période (111), qu'elle partage avec la Corse, dont l'indice perd 14 points entre 93 et 95.

Dans les autres régions, l'augmentation reste très marquée, notamment en Languedoc-Roussillon (+ 20), en Picardie (+ 49) et en Bourgogne (+ 33), sauf en Alsace, où l'indice perd 3 points.

L'analyse par bassin montre la persistance de l'augmentation en fin de période dans les bassins Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie (+ 15, + 11 et + 15), le tassement relatif en Loire-Bretagne (+ 8), la diminution dans le bassin Rhin-Meuse (- 3) et la poursuite du décollage spectaculaire dans le bassin Artois-Picardie (+ 100).

Tableau 3. — Superficies irriguées en 1995 et indices d'évolution depuis 1988 par bassin.

Bassin	1 000 ha	Indice 100 en 1988		
		1990	1993	1995
France	1 620	129	128	141
Adour-Garonne	661	104	116	131
Loire-Bretagne	414	158	149	157
Rhône-Méd.-C.	355	118	121	132
Seine-Normandie	110	213	143	158
Rhin-Meuse	50	130	151	146
Artois-Picardie	26	252	224	334

Source : SCEES (RGA 88 et STRU 95).

Tableau 4. — Superficies irriguées en 1995 et indices d'évolution depuis 1988 par région.

Région	1 000 ha	Indice 100 en 1988		
		1990	1993	1995
73	299	105	124	142
72	269	98	102	117
24	206	205	133	138
54	166	132	159	168
93	129	115	108	111
52	123	127	149	161
82	116	119	139	152
91	92	119	110	130
42	50	131	152	149
22	29	183	182	231
83	23	135	173	184
26	22	127	128	161
11	19	164	134	152
53	14	189	168	206
21	13	242	256	280
94	12	118	125	111
25	6,9	184	150	169
43	4,9	359	534	673
74	3,2	103	116	154
41	0,7	126	115	117
Ens.	1 598	128	127	140

Source : SCEES (RGA 88, STRU 90, 93 et 95).

III ■ UN TAUX D'IRRIGATION MOYEN DE 5,7 %

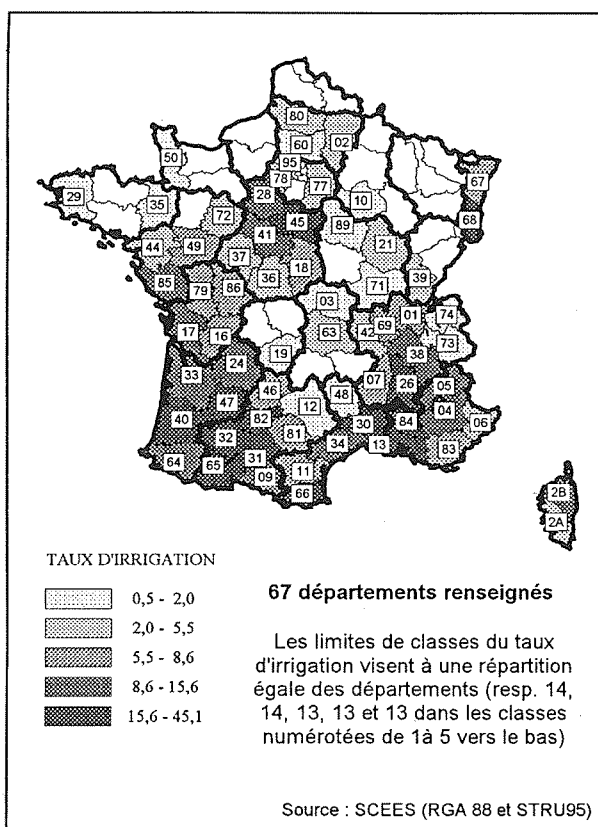
Il s'agit ici du taux d'irrigation global de la superficie agricole utilisée du territoire métropolitain. Un tel taux est lié au territoire considéré (7,9 % pour les 67 départements de la carte, 12 % pour le bassin Adour-Garonne, etc...).

Tableau 5. — Taux d'irrigants et d'irrigation en 1988 et 1995.

Bassin	en nb d'expl.		en superficie	
	1988	1995	1988	1995
France	12,0	15,1	4,0	5,7
Rhône-Médit.-C.	22,4	25,7	6,5	8,5
Adour-Garonne	18,7	23,2	9,1	12
Loire-Bretagne	6,3	8,9	2,6	4,2
Rhin-Meuse	5,3	8,1	2,4	3,5
Artois-Picardie	3,3	6,8	0,5	1,8
Seine-Normandie	3,7	5,2	1,1	1,8

Source : SCEES (RGA 88 et STRU 95) h

Carte 2. — Taux d'irrigation global en département (1995).



Le taux d'irrigants (défini ici comme la proportion d'exploitations équipées pour l'irrigation sur l'ensemble des exploitations), est passé de 12 % à 15,1 % entre 1988 et 1995, soit une augmentation moyenne de 3,1 %.

Les bassins où l'augmentation est supérieure à la moyenne sont Adour-Garonne (+ 4,5 %), Rhône-Méditerranée-Corse (+ 3,3 %) et Artois-Picardie (+ 3,5 %). Viennent ensuite les bassins Rhin-Meuse (+ 2,8 %), Loire-Bretagne (+ 2,6 %) et Seine-Normandie (+ 1,6 %).

La carte 2 et le tableau 6 permettent de repérer les 13 départements dont le taux d'irrigation dépasse 15 %. Ils sont situés au cœur des quatre aires géographiques de développement de l'irrigation du Sud-Ouest (avec des prolongements en façade atlantique), du pourtour méditerranéen (avec des prolongements alpins), du bassin parisien (notamment le plateau de la Beauce) et de la plaine d'Alsace.

Tableau 6. — Taux d'irrigation et superficies irriguées par département (1995).

Dép.	Taux	1 000 ha	Dép.	Taux	1 000 ha
13	45	69	18	6,4	29
40	41	91	67	6,4	13
68	26	37	46	5,7	13
82	26	61	01	5,6	16
47	25	82	07	5,5	8,8
65	21	27	72	5,3	21
26	20	44	37	5,0	17
84	20	24	44	4,6	19
32	19	91	2A	4,2	1,6
30	17	32	42	3,5	8,6
45	17	66	80	3,4	17
31	16	60	78	3,3	3,2
66	16	16	77	2,9	10
2B	15	10	63	2,6	11
33	15	40	36	2,5	11
17	14	63	06	2,2	1,4
05	13	12	02	2,0	10
09	12	16	21	2,0	9,4
41	12	38	39	2,0	3,8
34	11	25	03	1,9	10
04	10	16	10	1,9	7,6
28	10	48	73	1,6	1,8
38	9,5	25	29	1,5	6,2
24	9,1	31	12	1,3	6,8
64	8,9	32	60	1,3	4,9
16	8,6	33	89	1,1	4,5
85	8,6	41	35	0,9	4,3
83	8,3	5,5	74	0,9	1,3
81	8,1	26	95	0,8	0,5
86	8,1	40	19	0,7	1,7
49	8,0	39	48	0,5	1,4
11	7,7	20	50	0,5	2,4
69	7,2	11	71	0,5	2,7
79	7,0	32	Ens.	7,9	1 578

Source : SCEES (STRU 95).

IV ■ LES IRRIGANTS CULTIVENT 20 % DU TERRITOIRE AGRICOLE

La superficie totale cultivée par les exploitations équipées pour l'irrigation définit une SAU (Surface agricole utilisée) concernée par l'irrigation, c'est-à-dire dont l'assolement comporte des cultures permanentes ou annuelles irriguées (SAU & I). Le taux correspondant est évalué à 20 % de la SAU du territoire métropolitain.

L'obligation de disposer chaque année d'une autorisation administrative pour prélever de l'eau à titre individuel, au delà d'un certain seuil, et l'abaissement récent de ce seuil à 8 m³/ha dans les zones de pénurie de la ressource naturelle, soulignent la précarité de ce type de prélèvement.

Lorsqu'il y a réalimentation de la ressource sollicitée, il est fait obligation au demandeur de passer, avec un maître d'ouvrage public, une convention de restitution du débit prélevé. Cette restitution est opérée par le gestionnaire des ouvrages avec facturation du service rendu.

Il y aurait donc lieu de distinguer dans l'accès individuel à l'eau celui qui est garanti par une réalimentation à caractère collectif. Dans les mêmes conditions de réalimentation, la distribution de l'eau en réseau collectif prend alors un caractère doublement collectif.

Avec l'information disponible actuellement, la répartition de la SAU concernée est respectivement de 40 % et 60 %, entre la SAU des exploitations alimentées en réseau collectif

et celle des exploitations qui opèrent par prélèvement individuel direct.

Cette répartition est toutefois déséquilibrée au profit des réseaux collectifs, car la SAU des irrigants qui disposent des deux modes d'accès a été comptée en mode réseau collectif.

Tableau 7. — SAU des irrigants et accès à l'eau par bassin (1995).

Bassin	SAU & I		% mode d'accès	
	% SAU	1 000 ha	réseau	indiv.
France	20	5 600	40	60
Adour-Garonne	35	1 924	40	60
Rhône-Méd.-C.	31	1 287	66	34
Loire-Bretagne	16	1 548	21	79
Seine-Normandie	9,6	570	34	66
Rhin-Meuse	8,4	121	31	69

Source : SCEES (STRU 95).

La SAU des irrigants en réseau collectif domine nettement au Sud-Est. La part des réseaux diminue en allant vers l'ouest. L'accès individuel prend le dessus en façade atlantique et en remontant vers le nord.

Carte 3. — Superficie régionale cultivée par les irrigants et accès à l'eau (1995).

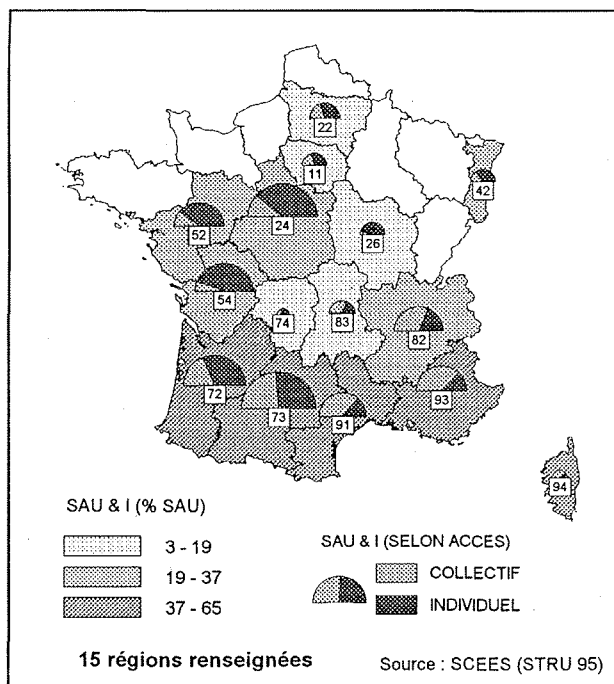


Tableau 8. — SAU des irrigants et accès à l'eau par départements (1995).

Rég.	SAU & I		Accès à l'eau (%)	
	%SAU	1 000 ha	réseau	individuel
93	65	434	74	26
72	42	637	38	62
94	40	43	77	23
73	39	919	48	52
91	37	377	72	28
42	33	114	29	71
24	33	790	22	78
54	32	560	12	88
82	27	425	62	38
52	19	416	20	80
11	18	106	39	61
22	12	164	41	59
83	7,5	116	61	39
26	6,3	113	9	91
74	3,1	28	33	64
Ens.	26	5 241	41	59

Source : SCEES (STRU 95).

V ■ UN TAUX D'IRRIGATION INTERNE DE 29 %

Le taux moyen d'irrigation interne est évalué pour 1995 en France métropolitaine à 29 % de la superficie agricole utilisée par les exploitations équipées pour l'irrigation.

Tableau 9. — Hectares irrigués et taux d'irrigation interne par bassin (1988-1995).

Bassin	1 000 ha irrigués		% (SAU & I)	
	1988	1995	1988	1995
France	1 147	1 620	28	29
Adour-Garonne	505	661	33	34
Loire-Bretagne	263	414	26	27
Rhône-Méd.-C.	268	355	26	28
Seine-Normandie	69	110	19	19
Rhin-Meuse	34	50	46	42

Source : SCEES (RGA 88 et STRU 95).

L'évolution de ce taux est liée au système d'irrigation pratiqué. L'augmentation d'un point de pourcentage depuis 1988, tandis que la superficie cultivée par les irrigants passe de 4,1 à 5,6 millions d'hectares, montre que le développement extensif des divers systèmes d'irrigation ne s'accompagne pas d'une intensification générale de ces systèmes.

Les évolutions régionales et départementales du taux sont plus variées : 5 régions connaissent une augmentation de leur taux comprise entre 3 et 6 points et une région connaît une diminution de 4 points. Sur les 26 départements renseignés, le taux augmente de 5 à 10 points dans 7 départements et diminue de 13 points et 6 points dans deux autres.

Comme en 1988, les taux de 1995 varient fortement d'une entité à l'autre (de 12 à 44 % entre les 15 régions et de 9 à 65 % entre les 26 départements renseignés).

La variation relativement faible des taux entre 1988 et 1995 semble apporter la preuve d'une assez grande stabilité des systèmes d'irrigation pratiqués localement, que le niveau de découpage spatial de l'information disponible ne permet pas d'aborder de façon plus précise.

Ces systèmes semblent s'être adaptés à la nouvelle politique agricole commune, et probablement aussi à la disponibilité de la ressource, en ajustant leur taux d'irrigation interne à la hausse ou à la baisse dans une plage de variation qu'il est difficile de connaître mais qui devrait être au moins équivalente à celle qui est constatée en département.

Carte 4. — Superficies régionales en sec et en irrigué chez les irrigants (1988-1995).

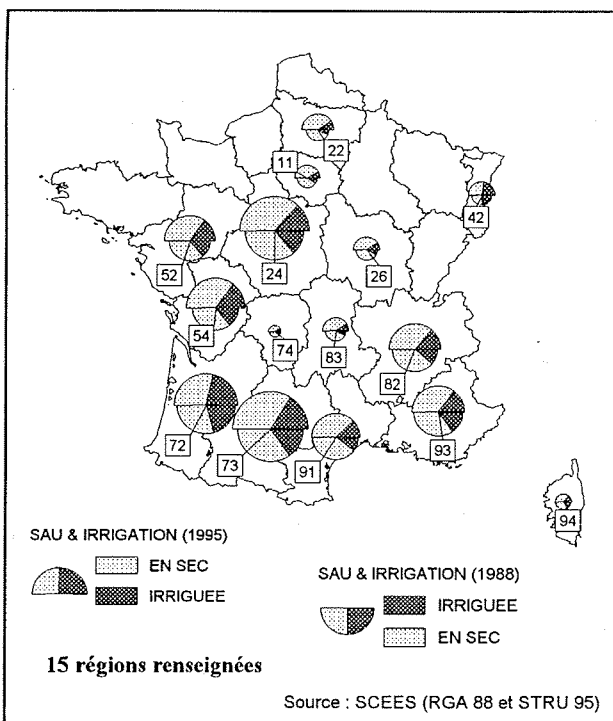


Tableau 10. — Hectares irrigués et taux d'irrigation interne par région (1988-1995).

Rég.	1 000 ha irrigués		% (SAU & I)	
	1988	1995	1988	1995
73	210	299	30	33
72	230	270	42	42
24	150	206	27	26
54	99	166	28	30
93	116	129	30	30
52	76	123	28	30
82	77	116	23	28
91	71	92	21	25
42	34	50	48	44
22	13	29	15	20
83	13	23	17	20
26	14	22	18	19
11	13	19	19	19
94	11	12	26	27
74	2,1	3,2	10	12
Ens.	1 125	1 558	29	30

Source : SCEES (RGA 88 et STRU 95).

VI ■ IRRIGATION DE NOUVELLES CULTURES

Le développement de l'irrigation entre 1988 et 1995 se situe dans un contexte de diminution de 9 % et de 20 % des superficies cultivées respectivement en céréales et en maïs

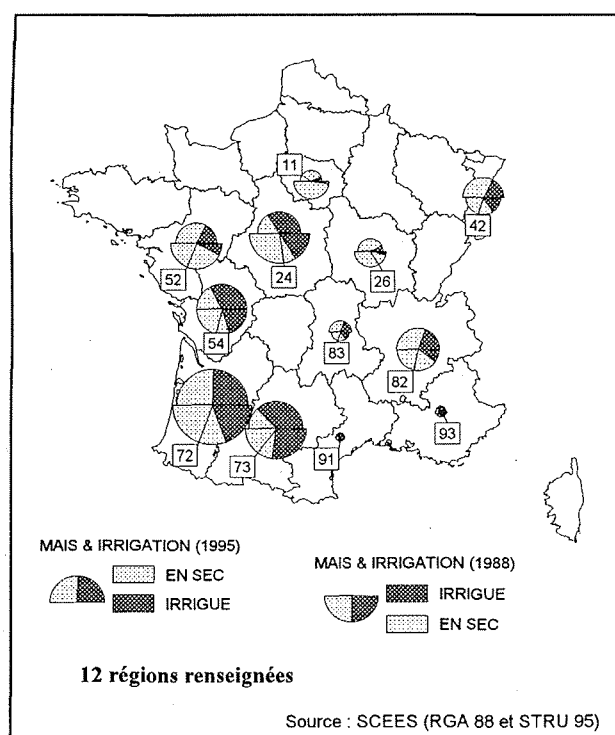
Tableau 11. — Principales cultures irriguées (1988-1995).

Cultures	Irrigation 95		Evolution (100 en 88)	
	1 000 ha	Tx	irrigué	cultivé
Toutes cultures	1 620	5,7	141	99
Groupe A	1 107	8,1	146	97
Céréales	787	9,5	126*	91
Maïs	705	44	123	80
Blé dur	11	4,8	130	82
Autres	71	1,1	161*	94
Fourrages	148	3,1	158	108
Protéagineux	84	14	nd	107
Soja	88	80	234	124
Groupe B	459	3,9	125	90
Légumes frais	144	53	151*	107
Vergers...	139	56	114*	107
Betterave	44	9,2	164	110
Prairies	43	0,5	90	86
Pommes de terre	39	23	238	115
Vigne	25	3,0	220	95
Tournesol	25	2,6	52	102

* Calculé à partir des estimations pour 1988 qui figurent dans l'étude du SCEES

Source : SCEES (RGA 88 et STRU 95).

Carte 5. — Culture et irrigation du maïs (1988-1995).



(grain et semences), comme le montre la dernière colonne du tableau 11.

Les cultures du groupe A recourent à peu près les cultures sur terres arables qui bénéficient des aides compensatoires de la PAC depuis 1993. L'irrigation du soja s'est imposée, avec un taux d'irrigation de 80 %. Celle des protéagineux est passée de quelques milliers d'hectares en 1988 à plus de 80 000 ha en 1995 (60 000 ha en 1993). L'irrigation des fourrages se développe. Elle semble plafonner sur les autres céréales.

L'irrigation des légumes frais augmente en continu (95 000 ha en 1988, 126 000 ha en 1993). Celle des pommes de terre de plein champ a plus que doublé sur la période tandis que celle du tournesol a été divisée par deux.

VII ■ 44 % DU MAÏS GRAIN EST IRRIGUÉ

La culture du maïs-grain et du maïs-semence a diminué de 393 000 ha entre 1988 et 1995, notamment dans les principales régions de production, sauf en Poitou-Charente, Alsace et Rhône-Alpes.

Le taux d'irrigation global est passé 29 à 44 %. La superficie cultivée en maïs des exploitations équipées pour l'irrigation a augmenté de 10 % entre 1988 et 1995, le taux d'irrigation du maïs de ces exploitations passant de 73 % à 82 %. La proximité du taux plafond d'irrigation en interne et la diminution de 4 000 ha irrigués entre 1993 et 1995 pourraient être les signes d'un palier autour de 700 000 ha irrigués.

Tableau 12. — Irrigation du maïs (1988-1995).

Territoires	Irrigation 95		Taux global	
	1 000 ha	100 en 88	1988	1995
France	705	123	89	44
Données par bassin				
A-G	398	112	45	59
L-B	182	139	21	39
R-M-C	60	152	20	31
R-M	41	158	27	33
S-N	24	103	8,2	18
Ens.	705	123	29	44
Données par région				
72	173	103	39	49
73	153	111	54	75
54	116	162	40	66
24	91	111	33	69
82	49	189	21	38
52	43	151	15	36
42	41	158	31	36
83	13	199	28	36
26	6,4	135	6,7	14
93	6,3	73	81	87
11	4,4	109	4,7	13
91	3,8	74	73	81
Ens.	699	123	33	52

Source : SCEES (RGA 88 et STRU 95).

VIII ■ 62 % DES IRRIGATIONS SONT ÉLIGIBLES AUX AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (1995)

Ce taux est plus élevé que le taux de superficie agricole utilisée concernée par les aides (40 %). Les variations locales de ces deux taux s'expliquent surtout par la présence de cultures de légumes frais et de vergers, irrigués ou non.

Une analyse provisoire du fichier de l'ONIC

Les données présentées ici reposent sur les déclarations des agriculteurs centralisées par l'Office national interprofessionnel des céréales pour liquider les aides de la PAC de la campagne agricole 1995. Elles sont en cours de validation par le SCEES dans le cadre de la mise en place d'une statistique administrative issue de la gestion des aides. Elles sont proches, sans les recouper, des données publiées [3]. Les données parcellaires disponibles sont regroupées ici par commune de localisation des parcelles, et non par commune du siège de l'exploitation.

Carte 6. — Irrigation des cultures annuelles aidées par la PAC et autres irrigations (1995).

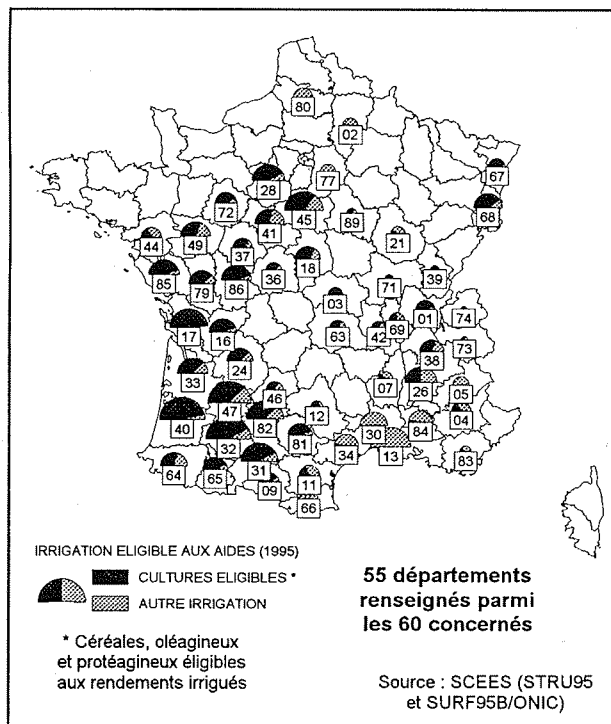


Tableau 13. — Superficies cultivées et superficies irriguées éligibles (1995).

Territoire	1 000 ha	%SAU	1 000 ha	% SI
France	11 449	40	1 012	62
Adour-Garonne	2 033	37	548	83
Rhône-Médit.-C.	986	24	82	23
Loire-Bretagne	3 890	40	299	72
Rhin-Meuse	646	45	42	82
Seine-Normandie	3 175	53	41	37
Artois-Picardie	709	50	0,1	0,5
Ile-de-France	412	69	1,8	9,2
Picardie	753	55	0,7	2,3
Centre	1 495	62	151	73
Bourgogne	731	41	11	52
Alsace	180	53	42	83
Franche-Comté	170	25	3,4	69
Pays de la Loire	878	40	88	72
Poitou-Charentes	931	52	150	91
Aquitaine	592	39	218	81
Midi-Pyrénées	955	40	243	81
Rhône-Alpes	405	26	65	56
Auvergne	256	17	19	81
Languedoc-R.	138	14	9,5	10
P.A.C.A.	103	16	8,2	6,4

Source : SCEES (STRU95 et SURF95B/ONIC).

Tableau 14. — Superficies irriguées éligibles par département (1995).

Dép.	1 000 ha	%SI	Dép.	1 000 ha	%SI
01	14	88	42	5,4	64
02	0,6	5,5	44	7,1	38
03	11	100	45	47	71
04	5,3	32	46	7,8	62
05	0,1	0,6	47	61	75
07	1,8	21	49	24	62
09	13	83	63	6,5	61
11	7,1	36	64	19	60
12	4,7	70	65	23	87
13	0,3	0,4	66	0,0	0,1
16	29	88	67	12	93
17	62	99	68	30	81
18	21	71	69	5,4	49
21	1,3	13	71	2,3	84
24	23	74	72	18	84
26	22	50	73	0,3	17
28	41	86	74	0,2	16
30	1,0	3,1	77	0,0	0,1
31	50	83	79	24	76
32	77	84	80	0,1	0,7
33	30	75	81	23	90
34	1,4	5,9	82	44	73
36	8,7	79	83	1,3	24
37	13	76	84	1,2	4,9
38	16	63	85	37	90
39	2,9	77	86	36	91
40	85	94	89	3,1	68
41	21	55	Ens	1 001	65

Source : SCEES (STRU95 et SURF95B/ONIC).

RÉFÉRENCES

- [1] Etude n°13 du SCEES. Irrigation et drainage en France, décembre 1991.
- [2] Développer un système d'observation statistique de l'usage et de l'origine de l'eau d'irrigation (bulletin du CGGREF n° 43).
- [3] Paiements compensatoires aux superficies cultivées, 1995, ONIC-SIDO-Agreste (La statistique agricole).

IX ■ EN GUISE DE CONCLUSION

L'analyse des données de la statistique agricole sur l'irrigation depuis 1988 illustre l'augmentation notable des superficies irriguées et la part importante occupée par les cultures irriguées éligibles aux aides de la politique agricole commune.

Lorsque le développement local des prélèvements pour l'irrigation affecte le débit estival des cours d'eau au point d'entraîner de façon chronique la suspension provisoire ou l'interdiction totale des arrosages en cours de campagne, ce développement joue clairement contre l'objectif même de l'irrigation et prive les investissements consentis de toute signification.

Pour éviter de tels errements, la loi a permis d'abaisser dans certaines zones, dites « de répartition des eaux », le seuil de capacité des prélèvements individuels ou collectifs soumis à autorisation, qui passe ainsi de 80 m³/h à 8 m³/h (décret du 29 avril 1994 pris en application de l'article 8-2° de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992). Le bassin Adour-Garonne est principalement visé par ces dispositions.

Dans ce contexte, il est indispensable de bien connaître les pratiques en matière d'irrigation. Les recensements et les enquêtes actuelles de la statistique agricole, en dehors des enquêtes sur les pratiques culturales en terrains irrigués de 1986 et 1994, sont axés sur les superficies irriguées et sont donc mal adaptés à la connaissance quantitative des prélèvements d'eau pour l'irrigation.

X ■ DÉVELOPPER LE COMPTAGE DE L'EAU

Une bonne connaissance des usages de l'eau, tant au niveau individuel que collectif, ne peut se satisfaire d'une évaluation forfaitaire des besoins en eau et des consommations effectives des cultures irriguées sur la base de ratios techniques issus de débats d'experts.

La faisabilité et l'utilité d'une gestion statistique des comptages et des données administratives fait actuellement l'objet d'une étude préalable qui a débuté sous la forme d'une enquête approfondie auprès des services compétents du bassin Adour-Garonne.

Le dispositif statistique devra éviter toute confusion fonctionnelle avec le système source, constitué par le dispositif informatisé d'acquisition et de suivi des données nominatives par les services de l'Etat chargés de la police de l'eau, actuellement en cours de refonte.

L'enquête a montré que l'adhésion à un réseau collectif qui prélève dans un cours d'eau n'apporte pas plus de garantie de ressource à l'irrigant que le prélèvement individuel dans le même cours d'eau lorsque celui-ci est de plus en plus sollicité.

Pour les deux types de prélèvement dans une telle situation, l'autorisation est en effet soumise à la signature d'une convention de restitution du débit prélevé avec l'organisme gestionnaire du soutien d'étiage, si toutefois un tel dispositif a pu être mis en place.

XI ■ UNE STATISTIQUE PUBLIQUE DE L'EAU D'IRRIGATION ?

La mise en œuvre de systèmes de comptage sur tous les prélèvements constitue l'enjeu majeur du nouveau contexte réglementaire de gestion de la ressource, afin d'apporter aux irrigants, aux gestionnaires des ressources, aux agences de l'eau, aux services de l'Etat et à tous ses partenaires une perspective commune, axée sur « l'économie » de l'eau utilisée.

Si cette condition est remplie, il semble possible d'envisager que l'appareil statistique de l'Etat mette en place un dispositif de statistique publique des débits de prélèvement des volumes stockés et des volumes prélevés afin d'apporter sa contribution aux prises de décision de toutes sortes dans un domaine sensible.